

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNault, Madame Sonia ESNault, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

**ABSENTS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants .....	26

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Marie-Danielle RICHARD

-----

<b>DCM n°211/2023 - 7.1.6</b>	<b>Restauration scolaire - création d'un tarif repas adulte au 1<sup>er</sup> novembre 2023</b>
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame GUILLET

Suite à la demande d'une enseignante de pouvoir bénéficier des repas proposés au service de restauration scolaire, les membres de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité, réunis le 28 septembre 2023, proposent de voter un tarif pour les repas adultes, sujet non discuté en conseil municipal depuis la séance du 03 mai 2018.

Le tarif proposé pour un repas adulte par les membres de ladite commission est le suivant : 8,00 euros l'unité.

Madame TERRIEN demande qu'elle est le prix de revient d'un repas servi. Madame GUILLET répond 7,50 euros environ. Elle ajoute qu'il est souhaité qu'il n'y ait pas de déficit sur les repas servis aux adultes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité réunis le 28 septembre 2023 ;
- **CRÉE** un tarif repas adulte ;
- **FIXE** ledit tarif à 8,00 euros, tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

- **ARRÊTE** comme suit l'ensemble des tarifs du service de restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2023 :

<b>Restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2023 inclus</b>		
Tranche	Quotient familial	Tarif
1	Inférieur ou égal à 400,00 euros	1,00 euro
2	De 401,00 à 500,00 euros	1,00 euro
3	De 501,00 à 600,00 euros	3,00 euros
4	De 601,00 à 700,00 euros	3,11 euros
5	De 701,00 à 800,00 euros	3,21 euros
6	De 801,00 à 900,00 euros	3,32 euros
7	De 901,00 à 1 000,00 euros	3,42 euros
8	De 1 001,00 à 1 100,00 euros	3,49 euros
9	De 1 101,00 à 1 200,00 euros	3,54 euros
10	De 1 201,00 à 1 300,00 euros	3,59 euros
11	De 1 301,00 à 1 400,00 euros	3,64 euros
12	De 1 401,00 à 1 500,00 euros	3,70 euros
13	Supérieur ou égal à 1 501,00 euros	3,75 euros
Panier repas fourni par la famille pour enfant allergique (avec un Projet d'Accueil Individualisé)		1,07 euro
Tarif pour un repas pris non commandé dans les délais		5,36 euros
Adulte		8,00 euros

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
ID : 044-200078079-20231017-DCM\_211\_2023-DE